



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 23 AVRIL 2015

2015-18 « PLAN INDUSTRIEL RESEAUX ELECTRIQUES INTELLIGENTS »

L'an deux mille quinze, le jeudi 23 avril, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 16 avril 2015, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 19
Votants : 19

Titulaires présents :

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu,
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine

Suppléant présent avec voix délibérative :

Madame Mireille HOLLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Titulaires absents :

Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Jean-Pierre MARCHAIS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusée)
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Secrétaire de séance : Jean-Claude BRISSON

Affichage le 24 avril 2015

2015-18 « PLAN INDUSTRIEL RESEAUX ELECTRIQUES INTELLIGENTS »

La « Nouvelle France Industrielle » est le plan engagé par le Gouvernement pour permettre une réindustrialisation de la France. Trente-quatre plans industriels ont été prioritairement définis au regard de trois critères :

- Perspective de croissance forte dans l'économie mondiale,
- Technologies maîtrisées par la France,
- Position forte des entreprises sur ce marché.

Parmi ces trente-quatre chantiers figure le domaine des réseaux électriques intelligents. Ceux-ci sont considérés à la fois :

- Comme un secteur stratégique pour lutter contre les gaz à effet de serre et permettre une adaptation au changement climatique,
- Comme un véritable potentiel économique dans un secteur en croissance très forte. A titre d'exemple, les investissements annuels, à l'échelle mondiale sont évalués à 30 milliards d'euros dès cette année 2015.

L'action six de ce programme « réseaux électriques intelligents » porte sur le déploiement à grande échelle d'un réseau intelligent, ce déploiement permettant de valider, avant une généralisation sur le territoire national, des solutions technologiques proches de la maturité industrielle.

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique viennent de lancer, le 15 avril dernier, un appel à candidatures et à projets pour contribuer au déploiement industriel à grande échelle de solutions technologiques Smart Grids.

Les autorités organisatrices de la distribution d'électricité, garantes de la qualité de ce service public ont un rôle principal à jouer pour participer et accompagner la mutation du réseau de distribution. Elles se sont déjà engagées dans cette voie à travers un certain nombre d'expérimentations menées depuis quelques années sur le territoire national.

Une équipe projet se constitue dans l'Ouest de la France, les territoires bretons et ligériens étant déjà particulièrement investis sur le thème des réseaux électriques intelligents.

Des premières rencontres ont été organisées pour mobiliser les acteurs politiques et économiques de ces territoires. Ainsi, les régions Bretagne et Pays de Loire, les métropoles de Rennes et de Nantes, les chambres de commerce et d'industrie et les Pôles Energie Bretagne et Pays de la Loire ont manifesté l'intérêt de présenter une offre collective à cet appel à projets.

Le cahier des charges de cet appel à projets fixe déjà plusieurs échéances. La déclaration d'intention de réponse à l'appel à candidatures et à projets devra être envoyée à la Direction Générale des Entreprises du Ministère de l'Economie pour le 1^{er} juin au plus tard. Dans cette

déclaration d'intention devra notamment figurer la liste des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité qui participent à ce groupement. La moitié au moins de ces AODE devra avoir fourni un engagement écrit de leur participation au déploiement à grande échelle de solutions technologiques Smarts Grids.

Les offres devront être remises pour le 17 juillet 2015.

Compte tenu des enjeux liés au déploiement des réseaux électriques intelligents, il est proposé au comité syndical d'autoriser l'engagement du SYDELA dans le groupement qui répondra à l'appel à projets.

Après en avoir délibéré, le comité décide, à l'unanimité :

- De répondre collectivement, avec les partenaires sus-cités, à l'appel à projets « réseaux électriques intelligents »,
- D'autoriser le président à accomplir toute démarche en ce sens.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Bernard CLOUET

